

SITTELLIA	2024	2025	2026	2027	2028
INVESTISSEMENTS à la charge du concessionnaire					
bilan des acquisitions (hors renouvellement de biens) (article 7.3 page 15)					
inventaire des acquisitions (avec RA annuel)					
SÉCURITÉ					
registre sécurité (article 8 page 16)					
dossier technique					
carnet sanitaire					
SOUS-TRAITANCE					
contrats à transmettre pour info (pénalités)					
RÈGLEMENT INTÉRIEUR si modification					
PLAN D'ORGANISATION DE SURVEILLANCE ET DE SECOURS (P.O.S.S) si modification					
AFFICHAGE					
P.O.S.S					
Horaires / planning ouverture					
Tarifs					
Déclaration d'établissement d'activités physiques et sportives					
Attestation d'assurance RC					
Titres, diplômes, cartes professionnelles des personnels chargés de l'enseignement, de l'encadrement ou de l'animation des activités					
Plan d'évacuation					
Garanties d'hygiène et de sécurité et les normes techniques particulières applicables à l'encadrement des activités physiques et sportives					
Résultat des analyses de l'eau des bassins					
Registre de réclamations et de suggestions d'amélioration					
COMMUNICATION					
Plan annuel de communication pour avis					
Logo de la CC					
Site internet et réseaux sociaux					
Conventions d'utilisation à des fins publicitaires (pour info)					
ENTRETIEN ET TRAVAUX					
Plan d'entretien préventif					
Visites et contrôles techniques réglementaires (ERP)					
Communication des rapports et PV (élec, extincteurs, fluides, légionellose,SSI,...)					
Contrats d'entretien des équipements soumis à contrôle technique obligatoire (sur demande en recommandé par autorité concédante, réponse sous 15 jours)					
GROS ENTRETIEN ET RENOUELEMENT GER-P3 (p.27) Provision de 31 910 € HT annuelle, fixe et non révisable (ACCORD CC sous 8 jours sauf urgence)					
Montant de la dotation annuelle au titre du renouvellement et montant des dépenses effectives de renouvellement sur l'exercice concerné (production des dépenses justificatives, factures)					
État des dotations et dépenses depuis début contrat					
RÉGIME FISCAL ET FINANCIER					
Frais de structure indexés (art.23.1)					
Tarifs N+1 proposés au 01/09 pour approbation conseil avant 30/10 (selon formule indexation p.30)					
Communication pour info tarifs activités annexes (restauration, distributeurs,...)					
Facturation des créneaux scolaires / trimestre					
Comptes rendus financiers annuels					
Versement redevance occupation du domaine public au 31/01 (émission d'un titre par CC - pénalités article 25.1)					
PRODUCTION DES COMPTES ET CONTRÔLE DU DÉLÉGANT					
Rapport d'activités annuel AVANT le 01/06 (N+1) - article 29.1 p.35 / 30.2 p.36 VOIR ARTICLE 30.2 pages 36, 37 et 38					
Tableau de bord trimestriel (1ère semaine suivant fin du trimestre) Fréquentations du public globales et par activités / Origine de la clientèle Fréquentations scolaires Total détaillé des recettes Manifestations et animations Point bâtiment et technique : travaux réalisés/ programmés/ gestion de la provision GER Point énergie : consommation, évolution Point Ressources Humaines Réclamations et incidents ainsi que les réponses apportées - techniques, exploitation, travaux, sécurité, hygiène et accidents...					
Suivi patrimonial - Renouvellement des biens (article 30.1 p.36) L'évolution générale de l'état matériels et équipements exploités Un inventaire valorisé (valeur brute et valeur nette comptable) des biens désignés à la présente convention comme biens de retour et biens de reprise Un état actualisé des éventuelles conditions de financement externes engagées (modalités de remboursement, durée, taux...) Une note sur les variations du patrimoine du service délégué avec : détail des investissements éventuellement effectués sur le dernier exercice ou envisagés pour l'avenir détail des dépenses de renouvellement/grosses réparations relevant de sa responsabilité en application de l'ARTICLE 18 effectuées sur le dernier exercice, le détail de l'état en fin d'exercice du compte GER prévu à l'ARTICLE 18 - faisant apparaître les provisions, les reprises, les dépenses constatées et le solde annuel dans l'hypothèse d'une intervention non prévue ou réalisée par anticipation sur le planning des grosses réparations, le Concessionnaire indique dans une note annexe les incidences financières qui en découlent					
Contrôle de la régularité de la situation fiscale et sociale - article L8222-1 code travail					
COPIL à minima semestriel (p.39)					
Assurance RC du fait de l'exploitation					
Assurances Dommages aux biens					
caution bancaire 60 000€ (mise en place janvier 2024)					